



ÉCOLE MUNICIPALE DE
MUSIQUE
ÉMILE VAN HERCK



Ville d'**Avion**
ville-avion.fr

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE VOUS PROPOSE :

L'éveil musical

L'objectif de l'éveil musical est d'éveiller et de développer chez l'enfant la reproduction et l'invention sonores. L'initier progressivement au langage et à l'écriture musicale par le jeu.

(à partir de 4 ans)

La formation musicale

Appréhender les différents domaines du langage musicale ; lecture des notes et des rythmes, intonation (chant), reconnaissance du monde sonore... clé de voûte de l'apprentissage musical.

(à partir de 6 ans)





La formation instrumentale


L'apprentissage de l'instrument peut débuter en parallèle avec la formation musicale (solfège), suivant la morphologie de l'enfant et les places disponibles.
(vers 7 ans)

Les pratiques collectives

(Partie intégrante que l'enfant doit recevoir à l'école de musique)

- Orchestre d'harmonie « junior »
1er & 2ème cycle
 - Orchestre d'accordéons
 - Ensemble divers (Guitares, saxophones, clarinettes... etc)





LES INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

Les bois :

La flûte traversière, le hautbois,
la clarinette, le basson,
le saxophone

Les cuivres :

La trompette, le trombone,
le cor, le tuba

Le piano, l'accordéon,
les percussions et la batterie

Les cordes :

Le violon et la guitare

*Modalités d'inscription
(Tous les mercredis de 14h30 à 18h)
Accueil et Informations*

*École Municipale de Musique
Emile van Herck, Place des Droits
de l'Enfant (Espace Jean Ferrat)
1er étage - Bureau du directeur
62210 Avion
Tel : 03 21 79 44 96*

